L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 AVRIL 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Dennet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 8 AVRIL 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—à la Bourse des Encanteurs—Vente d'un droit de valeur d'occupation.

Belgique

La révision de la Constitution.—Le congrès ouvrier de Bruxelles. L'ordre du jour de la réunion du 18 aout prochain. — Autres nouvelles.

Le *Petit Journal*, de Paris, exprime l'opinion que le gouvernement belge se sent impuissant à résister au mouvement de l'opinion publique en faveur de la revision de la Constitution ; et, comme il redoute par dessus tout l'avènement du Suffrage universel, il cherche à faire la part du feu pour sauver la doctrine du régime censitaire.

A Bruxelles, certaines gens accusent Louis Philippe d'avoir perdu son trône en 1848 uniquement parce qu'il a refusé la réforme électorale et repoussé ce qu'on appelait alors "l'adjonction des capacités".

Il est toujours facile de se figurer que le passé aurait changé d'aspect si certains faits s'étaient produits.

Cette façon de raisonner appartient au domaine de l'hypothèse : on peut de la sorte se créer une Histoire de fantaisie, à la guise de ses propres idées.

Sans discuter dans le vide et se demander comment les choses auraient tourné à Paris, il y a quarante-trois ans, si M. Guizot avait été moins cramponné au pouvoir et le Roi des Français moins enclin à garder son Ministère, on a le droit de se montrer fort sceptique sur le succès final de la revision belge, telle qu'elle est proposée par le gouvernement.

On veut, paraît-il, n'y accorder le droit de vote "qu'à tout occupant de maison ou partie de terre donnant un revenu annuel de 250 francs" ; autrement dit, pour être électeur, il faudra payer 250 francs de loyer par an. Avec ce système, il y aura en Belgique 600,000 électeurs.

La logique et la justice ne seraient pas moins violées avec ce système qu'avec le mode actuel.

Qu'importe l'augmentation du nombre des électeurs, si l'argent donne à un Belge le droit d'être représenté, alors que son voisin plus pauvre que lui n'a aucun moyen légal de manifester son opinion sur la conduite des affaires !

Tant que le Suffrage universel n'existe pas dans un pays, le mot de Lamennais est vrai et on entend le cruel cri de : "Silence aux pauvres !"

D'ailleurs le Ministère belge se trompe s'il croit supprimer par de pareilles demi-mesures l'orage qui monte à l'horizon.

Le principe de la souveraineté nationale n'admet aucune transaction : il implique le droit de vote pour l'universalité des citoyens.

Ce n'est pas en entravant la porte de l'éc'use au flot populaire grandissant qu'on l'empêchera d'acquérir le Suffrage universel.

Le conseil général du Parti ouvrier vient de transmettre aux sociétés ouvrières d'Europe et d'Amérique une circulaire les invitant à se faire représenter au congrès international qui s'ouvrira, le 18 août, à Bruxelles.

Le congrès durera une semaine. Trois points sont déjà portés à l'ordre du jour :

1. De l'état de la législation, professée jusqu'ici, du travail au point de vue national et international, et des moyens à employer pour l'étendre et la rendre efficace ;
2. Du droit de coalition, des garanties des grèves et du mouvement corporatif au point de vue international ;
3. De la position et des devoirs de la classe ouvrière vis-à-vis du césarisme.

Les métallurgistes de l'agglomération bruxelloise se sont ralliés à l'idée de la grève générale, dans le cas où la révision de la Constitution serait de nouveau ajournée.

La *Chronique*, de Bruxelles, annonce que le Roi aurait réuni, le 23 mars, le Conseil des ministres, auquel il aurait déclaré qu'il était indispensable et urgent de faire la revision.

Le souverain aurait même ajouté qu'en présence de l'agitation du pays, il tient prêt le décret de dissolution des Chambres.

L'ORLEANAIS.

Nous souhaitons à l'*Orléanais*, qui depuis trois ans paraissait comme journal hebdomadaire, une cordiale bienvenue dans les rangs de la presse quotidienne.

Fondé par une société d'actionnaires, sous les auspices de son premier propriétaire, M. L. P. Bouby, qui en reste l'administrateur et le rédacteur en chef, il ne tardera pas, nous en sommes certains, à conquérir une place distinguée dans le journalisme orléanais. Le collaborateur de M. Bouby est M. Emile Serres, écrivain de talent qui a depuis longtemps fait ses preuves parmi nous.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous nos voeux sont acquis à nos confrères qui ne font, du reste que continuer, sur une plus grande échelle, l'oeuvre commencée il y a plusieurs années.

L'*Orléanais* est un journal du soir ; son premier numéro qui a paru hier et que nous avons sous les yeux est varié et intéressant. Il comptera beaucoup de lecteurs. Nous reproduisons son programme condensé en quelques lignes par le rédacteur en chef. Le voici :

A Nos Concitoyens.

Nous saluons nos concitoyens, nos confrères, et en particulier, nos amis, qui ont depuis sa fondation comme hebdomadaire, donné leur concours et appui à l'*Orléanais*.

L'accueil bienveillant que nous a fait la population, l'augmentation graduelle et constante de nos lecteurs, nous imposaient l'obligation de mieux agrandir.

Voici donc l'*Orléanais* quotidien. Quel sera, dans sa nouvelle transformation, sa ligne de conduite ?

Celle qu'il a suivie dans le passé.

En politique, démocrates sincères, exprimant franchement notre opinion, défendant avec fermeté, mais sans aigreur, notre parti et ses principes.

En économie sociale et commerciale, modérés, mais à la hauteur du progrès, avançant avec lui sans rester en arrière ni chercher à le devancer.

En politique française et européenne, républicains progressistes, dans le sens des idées actuelles du gouvernement français.

Nous aurons à coeur surtout de défendre les intérêts de la Nlle-Orléans et de la Louisiane en particulier, et du Sud en général ; la colonie française en cette ville—dont font partie la grande majorité de nos actionnaires,—et, naturellement, la population latine de ce pays qui semble trop se désintéresser des affaires de l'Etat.

Enfin, en ligne générale, nous émettrons toujours notre opinion sur chacun des faits prévus ou imprévus qui pourront surgir dans ce pays ou à l'étranger, sans nous préoccuper d'aucune espèce de considération. Autrement dit, libres comme nous sommes comme citoyens, nous nous serons comme publicistes, c'est-à-dire absolument indépendants.

LA RÉDACTION.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 4 avril :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

Le temps a bien varié, depuis ma dernière lettre ; nous avons eu, tantôt, du froid ; tantôt, de la chaleur ; tantôt, de la pluie ; tantôt, du soleil. En somme, on a pu vaquer aux travaux des champs. Il en résulte que presque tous nos planteurs ont achevé leurs ensemencements. Il y a, pourtant, des retardataires et, chose étonnante au premier abord, c'est que les principaux d'entr'eux sont reconnus comme des hommes habiles, actifs, presque toujours en avance de leurs collègues, et ayant constamment achevé leur besogne en temps convenable.

Tels sont MM. Gleason, de McManor, et Bourgeois, de Sanveur. Si, par extraordinaire, ils sont en retard, la faute n'en est pas à eux, mais à des circonstances indépendantes de leur volonté et, surtout, au temps, qui les a presque toujours contrariés.

—On a semé beaucoup de maïs sur Grove Hall, et M. Locke, qui dirige les travaux, n'en avait plus que pour deux ou trois heures, quand la pluie de lundi est venue le forcer de s'arrêter, mais il a achevé presque toute la besogne.

—Le fleuve a baissé de plusieurs pouces, depuis une semaine, d'environ 6 pouces, au dessous du plus haut point, atteint, cette année.

A ce propos, j'ai besoin de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la composition de ma dernière lettre. Le niveau du fleuve n'a pas été de deux pouces au dessus de ce qu'il était, l'an dernier, comme on me l'a fait dire, mais de deux pouces *au dessous*.

—L'habitation St-Emma a été vendue à l'encan, samedi dernier, pour le compte de la succession de feu M. Searing Taylor ; elle a été achetée par M. Barton, de St-Jacques, $76,000—très bon marché, disent les hommes compétents. La propriété vaut plus que cela.

Scattery, petite propriété de la paroisse Ascension, qui fait partie de la même succession, a été achetée par MM. E. J. Kock, de Belle Alliance, $22,000.

—Tous nos planteurs regrettent la mort de M. Emile Bréquoi, un excellent planteur sucrier, très connu, très populaire dans les paroisses Ascension, Assomption, St Jacques et St-Jean-Baptiste. Toute la paroisse a assisté à ses funérailles.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Grâce à un temps favorable, tous les travaux du printemps sont terminés ; il n'y a que quelques retardataires. Les rapports sur l'état de la semence de canne, sont toujours encourageants. En quelques endroits seulement, elle laisse à désirer. Au total, nous aurons autant de plant de cannes que l'an dernier, sinon davantage. Dans les environs de Bayou Goula, les premières cannes plantées lèvent très bien ; les tiges sont vigoureuses. On est un peu en retard pour le maïs, mais on en a semé, toute la semaine. Les prix ont haussé, comme on le sait ; on peut donc croire que le produit sera d'un bon rapport. Lundi et mardi, pendant la nuit, nous avons eu de fortes ondées, mais de peu de durée ; l'atmosphère s'est considérablement refroidie.

—A l'exception du chemin qui longe la nouvelle levée de Gold Point, ceux qui conduisent de Plaquemine à Bayou Goula, sont en bon état. Le fait est d'autant plus heureux, que nombre de nos habitants sont obligés d'y voyager, attendu que la crevasse Ames a interrompu le service de notre train local. Nos levées sont d'une solidité à toute épreuve, et la baisse du fleuve a relevé tous les courages.

—Nous apprenons que MM. G. M. et G. R. Murrell, de l'habitation Tally-Ho, ont commandé un vacuum pan et des centrifuges à MM. Edward et Haubtman. Ce dernier avait déjà fourni d'excellents appareils à M. Maurice Hanlon, pour sa raffinerie d'Eureka.

M. Thos Supple a transporté sa scierie, de l'habitation Kinsale à trois ou quatre milles de là, en pleine forêt ; aussi, a-t-il maintenant, en abondance et facilement, du bois à sa disposition.

Aucun de ses champs n'a été envahi par les eaux de l'intérieur ; il a fini de planter ses cannes, et il vont en finir le plus tôt possible, avec son maïs. M. T. Supple fait son fourrage lui-même ; il a la tiers de ses terres semées en maïs et en pois.

—Sur Myrthe Grove, à MM. Roth et McWilliams, il est mort cinq mulets pour s'être, dit-on, nourris de maïs en mauvais état. On voit que les planteurs ont tout à gagner à faire eux-mêmes leurs foins ; ils ne seront plus exposés à acheter, d'un spéculateur peu scrupuleux, une marchandise de mauvaise qualité.

—L'habitation Dunbayne, ancienne propriété du col E. Q. W. Butler, est en vente par le ministère du shérif. C'est une belle propriété qui a une raffinerie bien aménagée, avec vacuum pan et centrifuges. On y peut faire 1,000,000 de livres de sucre.

A l'heure où j'écris ces lignes, le "Ice and Cold Storage Company," de Plaquemines, commence à faire de la glace.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE :

Après un temps chaud et sec, il nous est survenu, cette semaine, fort à propos, une pluie qui a amolli le sol, devenu trop dur. L'humidité a fait beaucoup de bien au maïs, qu'on venait de semer. On a continué l'ensemencement, toute la semaine. Le premier maïs vient très bien. Le plant d'automne de la canne, lève splendidement. On aperçoit, distinctement, les sillons verts. Chaque planteur soigne en ce moment son plant de cannes ; il étête ses souches. Tout, ici, marche bien.

La superficie plantée en cannes, cette année, est plus étendue que celle de l'an dernier. Si nous n'avons pas d'inondation, notre paroisse est appelée à prendre le premier rang, la saison prochaine. Nos planteurs sont, par conséquent, enchantés de la situation.

—Après être resté stationnaire, plus d'une semaine, le fleuve a recommencé à monter. Il a haussé d'un pouce et demi durant les dernières 24 heures. Dans l'état actuel des choses, c'est une hausse considérable. Mais comme l'eau est encore de trois pieds plus bas que l'an dernier, alors qu'elle était à son plus haut niveau, nous n'avons aucune appréhension d'inondation.

Depuis Morganza jusqu'aux limites inférieures de la Pointe-Coupée, nos levées sont on ne peut plus solides ; une crevasse n'est pas possible.

Malheureusement, on ne peut en dire autant de la partie supérieure, qui est déjà inondée, en partie, par les eaux de l'intérieur, venues de l'Atchafalaya. Toute la rive ouest du bayou Fordoche, sur une distance de quatre milles, tout le pays de Morganza à Raccourci, New Texas, proprement dit, et une partie de Latanache, sont complètement sous l'eau ; on dirait qu'une crevasse a eu lieu à ces endroits. C'est une situation pénible pour des habitants, qui paient, très cher, une protection, qui leur fait défaut.

Un meeting des victimes a eu lieu, à Raccourci, pour protester contre un pareil traitement, et réclamer les secours du bureau des levées. Ils déclarent qu'en étendant la ligne des levées, de l'Atchafalaya jusqu'au "Crossing" du Texas Pacific, on pourrait y réussir. MM. Flynn et DeGarris, qui ont obtenu le contrat pour les travaux à exécuter à Waterloo, vont se mettre à l'oeuvre immédiatement.

En somme, pas de crevasses à redouter, cette année.

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 4 avril :

Bien que la saison soit très avancée, quelques habitants n'ont pas encore achevé leur plantation de cannes, qui, d'ailleurs, ont souffert un peu partout, de l'intempérie de la saison.

La température est froide. Les pacaniers bourgeonnent, cependant, et nous font espérer que les gelées et les glaces nous ont dit adieu pour quelques mois.

—Le fleuve avait baissé de quelques pouces, et chacun s'en réjouissait, mais une nouvelle crue se fait sentir, et si elle continue, le fleuve aura bientôt atteint son plus haut point.

Bien que les levées soient en bon état, les inspecteurs font leur devoir avec assiduité et continuent à réparer les moindres dégâts que font les lames.

—M. Joseph Poché, fils de l'honorable juge Poché, est venu se fixer à St-Jacques, pour y exercer sa profession. Nous lui souhaitons la bienvenu et le succès.

—M. J. B. Mire a vendu sa propriété située dans le second district, à M. Jean Ressat, pour la somme de $2,000.

—L'eau de la crevasse Ames a envahi une bonne partie des terres de la Vacherie, et quoi qu'elle monte lentement, on craint qu'elle ne cause bien des dégâts aux récoltes.

Nos amis de la Grande Pointe ne sont guère chanceux. L'an dernier, ils furent contraints d'abandonner leurs domiciles à cause de la crevasse Nita et perdirent complètement leur récolte de tabac ; cette année, une grande quantité de vers rongent les jeunes plants de tabac, et plusieurs habitants ont déjà ensemencé leurs terres à plusieurs reprises. On craint que la récolte de "tabac Perique" ne soit très faible.

—Décédé, à Donaldsonville, le dimanche, 29 mars, à 2 heures du soir, M. Emile Boquoi. L'enterrement a eu lieu lundi après-midi. L'immense foule qui accompagnait les dépouilles mortelles, témoignait de l'estime que la population entière de Donaldsonville porte à la famille.

Une jolie résidence No 503 rue Canal, près Dergenois. Couloir, 10 chambres, gaz, jardin, etc. A vendre à bon marché. S'adresser W. I. Hodgson & Sons, agents, No 13 rue Carondelet.

IF YOUR BACK ACHES, Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try BROWN'S IRON BITTERS. It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral-Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Le Congrès possibiliste à Paris.

Le 23 mars au soir, a eu lieu la neuvième et dernière séance du Congrès possibiliste. Elle a été uniquement consacrée à la discussion et à l'adoption des résolutions.

Sur la première question, relative à la réglementation du travail, les voeux suivants ont été émis :

Fixation à huit heures de la durée maxima des journées de travail ; interdiction du travail pour les enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers privés ; repos pour tous de 36 heures consécutives ; fixation du maximum de salaires ; mise à la charge de la commune des travailleurs des deux sexes incapables de travailler, d'après les constatations fait a par les synd cats ouvriers et les hommes techniques ; création d'une commissi n chargée de surveill'er les conditions d'hygiène, de sécurité et le temps de travail ; extension de la compétence des prud'hommes, afin de leur permettre de faire l'office de tribunaux d'arbitrage et de conflits ; imposition aux patrons de payer au taux moyen le travail accompli dans les prisons ou couvents ; obligation de s'inscrire aux syndicats pour tous les membres de la grande famille ouvrière ; mettre à la disposition des syndicats des locaux gratuits, des subventions et toutes facilités qui permettraient leur extension et leur action commune ; que les règlements d'atelier intéressant l'ordre et la sécurité pour le travail soient élaborés par les ouvriers eux-mêmes ; que dans les caisses ouvrières aucune immixtion des employeurs ne soit permise ; responsabilité entière des patrons en cas d'accidents ; interdiction aux pouvoirs communaux d'aliéner quoi que ce soit de la propriété communale.

Sur la deuxième question : services publics, le Congrès a voté la création de boucheries, meuneries, boulangeries municipales, etc. ; le retour à la commune des biens de l'Assistance publique et ces résolutions plus particulières :

Les communes, en se syndiquant ou non, auront le droit d'émettre des emprunts sans l'autorisation du pouvoir central ; maintien et extension des domaines communaux par la cessation absolue de la vente des terrains communaux ; construction sur les terrains communaux de maisons communales ; inscription annuelle aux budgets des communes d'une dépense dont elles auront le chiffre et qui sera affectée à la construction des maisons désignées à l'article précédent ; le revenu brut des propriétés ne devra jamais excéder 3 0/0 ; les locaux insalubres seront démolis ; instruction intégrale, professionnelle, etc., à tous les degrés et non entièrement gratuite ; que l'entretien des enfants soit à la charge des communes ; remboursement complet des programmes d'études plus en harmonie avec les besoins intellectuels et moraux de la classe ouvrière ; que la commune établisse un bureau dans chaque mairie de concert avec les chambres syndicales établissant la statistique des syndicats et c'est-à-dire tous les citoyens qui auraient besoin de secours, pour le chômage, la maladie, l'infirmité, la vieillesse etc.

La troisième question, celle de la tactique à employer, a donné lieu à de longues et vives discussions. Ce n'est qu'après maints discours de MM. Faillet, conseiller municipal, Allemane, Lavaud, etc., que le Congrès a émis les voeux suivants :

Faciliter la tâche des syndicats en créant, pour les aider, des groupes d'études économiques ; ne considérer les périodes électorales que comme des moyens d'agitation révolutionnaire ; soutenir les grèves ayant chance de succès ; tenter toutes politiques de personnalités entre les écoles socialistes, et, enfin, adhérer à la manifestation du 1er mai et abandonner tout travail ce jour là.

Cocher malin, trop malin même,

Souppeau est un cocher malin, trop malin même, car son ingéniosité l'a conduit, tout droit, en police correctionnelle.

Le 13 mai dernier, il "chargeait" rue Caroline, Paris, dans son fiacre, le numéro 9113. La cliente était Mme Marchand, une jeune couturière, qui prit la voiture à l'heure.

On fit différents tours dans Paris. Quand Mme Marchand eut achevé ses courses, elle tira de son porte-monnaie, une pièce de 20 fr., qu'elle tendit au cocher. Celui-ci déclara qu'il n'avait pas de monnaie, mais il offrit d'aller changer la pièce, et se rendit dans un bureau de tabac de la rue de Saint-Pétersbourg, à l'angle de la rue de Turin.

Quelques instants plus tard, il revenait, l'air furieux :

—Ah ! dites donc, la petite mère, s'écria-t-il, il ne faut pas vous moquer de moi. Votre pièce est fausse.

—Comment, ma pièce est fausse ! réplique Mme Marchand.

—Mais oui, c'est une médaille en fer, une médaille commémorative de la fête du 14 Juillet.

Et Souppeau montra la pièce qu'il avait dans la main.

—Mais, fit Mme Marchand, cette médaille n'est pas la pièce que je vous ai remise. Vous l'avez changée en route.

—Comment changée ! Elle est forte celle-là. En attendant, payez moi mon heure.

—Non, je ne vous payerai pas, à moins que vous ne me rendiez mes 20 francs.

—Eh bien, alors, je vous mène chez le commissaire.

—C'est cela : c'est ce que je demande.

Au commissariat, on fouille le siège, et l'un des agents découvre la pièce en litige dans le porte-fouet de l'automédon.

Cette fois Souppeau prend une mine déconfite. Il déclare que, sans doute, il y a erreur ; que la pièce a dû y glisser sans qu'il s'en aperçoive ; bref, il offre de rembourser les 20 francs à sa cliente, si celle-ci consent à ne pas donner suite à l'affaire.

Mais le commissaire de police a pensé que l'auteur d'une petite comédie si bien jouée, se montrait vraiment trop modeste en cherchant à échapper à la publicité.

Souppeau a donc été renvoyée devant la 10e chambre, présidée par M. Rodat, et, sur le réquisitoire de M. le substitut Bregeault, le prévenu a été condamné à un mois de prison.

Partisan de la revendication des droits des femmes.—Un millionnaire anglais—M. H. Muirhead—décédé, récemment, et qui était un chaud partisan de la revendication du Droit des Femmes, a laissé, par testament, une somme suffisante pour fonder un grand collège scientifique qui sera destiné, spécialement, à l'instruction des femmes en médecine, chimie, physiologie, biologie, etc.

Portugal.—Les personnes impliquées dans la rébellion du 31 janvier. — Les tribunaux militaires d'Oporto ont condamné les principales personnes impliquées dans la rébellion du 31 janvier, à Oporto, à des peines variant de quatre ans de prison cellulaire, suivis de déportation en Afrique, à dix-huit mois de prison correctionnelle.

Ont été condamnés à trois et demi ans et demi de déportation, 502 sous-officiers militaires et 22 civils. Ont été acquittés, 240 militaires et 15 civils.

Histoire abracadabrante. Un tour incroyable.

Un nommé Henry Sewers a été victime d'un tour incroyable.

Etant allé s'établir à Chicago, au mois de juillet dernier, Sewers a réussi à se placer chez un riche commissionnaire. Ne connaissant pas beaucoup de monde dans la ville, il mit une annonce dans un journal, donnant son âge et le montant de sa fortune, disant qu'il désirait se marier immédiatement. Une correspondance s'engagea, aussitôt, entre Sewers et une jeune femme, qui déclara s'appeler Johanna Sebns. Des photographies furent échangées ; les lettres devinrent de plus en plus tendres, et le mariage fut fixé au 22 février. Tout se passa fort bien, il y eut un dîner de noce des plus gais, mais, au dessert, Mme Johanna Sewers reçut une dépêche l'appelant au chevet de son père, qui se mourait dans une petite ville des environs.

Ne pouvant quitter Chicago, à cause de ses occupations, Sewers donna une somme de 100 dollars à sa femme, l'embrassa tendrement et lui promit 2,000 dollars dès qu'elle reviendrait. Johanna revint bientôt chez son mari, et lui rappela sa promesse.

Sewers répondit que son argent était dans une banque et qu'il le lui donnerait dans quelques jours. Johanna, furieuse, chercha querelle à son mari.

Les nouveaux mariés se battirent, et, au cours de la dispute, Sewers découvrit que sa femme était un homme ! Après quoi, la prétendue Johanna, qui avait des bottes et un pantalon noir, s'enfuit, abandonnant son faux chignon, son corset et jusqu'à ses jupes aux mains de son mari.

Une fillette asphyxiée.—Le tribunal correctionnel de Paris a infligé sur les réquisitions de M. le substitut Bregeault, deux ans de prison à une femme Legrand, poursuivie pour homicide, par imprudence, sur sa fillette âgée de cinq ans.

En sortant, le matin, la femme Legrand avait laissé son enfant couchée sans avoir la précaution d'éteindre le fourneau de la cuisine où était placé le lit. Le soir, en rentrant, elle trouva la fillette asphyxiée.

On s'était demandé s'il n'y avait pas eu crime, car l'enfant était, au dire des voisins, absolument martyrisée par sa mère, mais, en l'absence de preuves suffisantes, le parquet a dû se contenter de poursuites correctionnelles pour homicide par imprudence.

Vendeur de volaille au panier. Type curieux.—Il existe, aux Halles de Paris, un type bien curieux, qui se fait appeler Courey tout court et exerce l'humble profession de vendeur de volaille au panier.

Eté comme hiver, on le voit, ce pauvre vieux, vêtu de la blouse du prolétaire et coiffé d'un large chapeau auvergnat, colporter sa marchandise. Il habite une mansarde de l'avenue du Maine.

Ce nomade est, cependant, muni de parchemins authentiques ; il est, de par droit de naissance, comte de Courey.

Dernièrement, il cessa de faire sa tournée habituelle. On s'émut, on s'inquiéta de lui, et l'on découvrit qu'il était alité dans la mansarde où il abritait sa fière indigence. Il a refusé, jusqu'au dernier moment, de faire appel à sa famille.

Curieuse expérience téléphonique.—L'*Evénement*, de Paris, annonce qu'une curieuse expérience téléphonique a eu lieu le 23 mars au soir. Les Anglais ont pu entendre, à Londres, le *Mage*, chanté à l'Académie de musique de Paris, reliée pour la circonstance, avec le nouveau câble téléphonique inauguré il y a quelques jours. Cette audition, à longue distance, de l'opéra de Massenet, a parfaitement réussi.

Lisez toutes les annonces des médecines de prix empl., et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

ROUSSEL.—Décédée, hier, à 8 heures du soir, à l'âge de 60 ans, Mme G. S. ROUSSEL, femme de Dr G. S. Roussell, née Boflicha y Cingali, native de Gênes, Italie. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, 22 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

TO-KALON ! TO-KALON !

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de PAUL N. VERNEUILLE, Seul Agent, 130 rue Royale, coin Toulouse.

6 juin—6m

A LOUER,

La maison No 101 rue Hôpital, près Bourbon. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade.

7 avril—PP

Bureau du New Orleans Swamp Ld. R. Co.

No 9 RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1891.

Je certifie par le présent que l'Amendement ci après à la Charte a été dûment adopté à une assemblée des actionnaires, tenue au bureau de la Compagnie le 17 mars 1891, à savoir :

ARTICLE XIV.

"Que toutes les fois qu'une copie dûment certifiée d'une Résolution du Board de Directeurs, prélevant un assessment sur la portion non payée du stock, aura été présentée à l'actionnaire et que trente jours se seront écoulés sans payer, le Board de Directeurs, sur la preuve nécessaire du dit fait, aura le droit de déclarer le stock du dit actionnaire forfait, et après l'adoption de la dite Résolution, tout l'intérêt du dit actionnaire dans la dite Compagnie sera pour toujours annulé."

En témoignage duquel j'ai signé le présent certificat le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus.

EMILE POMES, Secrétaire pro tem.

25mars—1m mer

A VENDRE,

Pour cause de départ, le Magasin de Fleurs et d'Articles de religion, 166 rue Royale. Maison fondée depuis plus de 30 ans et parfaitement achalandée. S'adresser à Mme E. GERARD.

5 av—5 7 9 12 14 16 19—PP

EXCURSION.

Le steamer New Camelia fera une excursion spéciale à Mandeville, Mercredi, 8 avril 1891, quittant Milneburg à l'arrivée du train de 9 heures A. M., qui partira de la gare de Pontchartrain, au pied des Champs Elysées. A son retour, il partira de Mandeville à 9 heures P. M. Prix du trajet $1.

W. G. COYLE & CO, Agents.

5 mars—3f

A VENDRE,

Maison basse, située rue des Ursulines, entre Rempart et Bourgogne, No 140. La dite maison ayant quatre appartements, deux cabinets et une grande galerie ; cuisine haute avec quatre appartements ; cour et arrière-cour. Le terrain mesurant 31 pieds 8 pouces de façade, sur une profondeur de 127 pieds. S'adresser à M. Henry Trémoulet, U. S. Bonded Ware House, coin North Peters et Conti.

3 av—PP

Bureau du New Orleans City & Lake R. R. Co.—102 rue du Canal, (2me étage)—Nouvelle-Orléans, 27 mars 1891.—A une assemblée régulière du Board de Directeurs tenue le 11 courant, un dividende trimestriel de UNE PIASTRE ET SOIXANTE-QUINZE CENTS par action a été déclaré, payable le et après le 10 avril 1891. Le livre de transfert sera fermé dix jours antérieurement à la date fixée pour le paiement du dividende.

R. LEWIS, Secrétaire.

27 mars—27 au 10 avril inc

Bureaux du Progrès Ice Mfg. Co.—Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.—Une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la dite compagnie, coin des rues Julia et Fulton, le 10 avril 1891, à 2 heures P. M., à l'effet de voter pour l'amendement proposé, de la Charte.

R. KUNTZ, Président.

A. BARBA, Secrétaire.

12 mars—30f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans—Coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, 26 mars 1891.—A une assemblée régulière du Conseil d'Administration tenue le 9 de ce mois, un dividende de Deux (2 0/0) pour cent sur le fonds-capital a été déclaré payable des profits des trois derniers mois, à partir du 6 avril 1891.

Le livre des transferts sera clos (10) dix jours avant la date fixée pour le paiement du dividende. Les dividendes seront payés de 9 heures A. M. à 1 P. M.

F. COUGOT, Secrétaire.

27 mars—11f

Aider la Nature

En restaurant les tissus malades et affaiblis c'est tout ce que peut faire une médecine. Dans les affections pulmonaires, telles que les Rhumes, la Bronchite et la Consomption, la membrane muqueuse s'enflamme d'abord, ensuite des accumulations se forment dans les cellules à air des poumons, suivis de tubercules, et finalement la destruction des tissus. Il est clair, par conséquent, que jusqu'à ce que l'horrible toux soit soulagée, les tubes bronchiques n'ont aucune chance de guérir. Le Pectoral-Cerise d'Ayer

Calme et Guérit

La membrane enflammée, arrête la marche de l'épuisement, et ne laisse aucuns résultats injurieux. C'est pourquoi il est plus grandement estimé que tout autre spécifique pulmonaire.

L. D. Bixby, de Bartonsville, Vt., écrit : "Il y a quatre ans j'attrapai un fort rhume qui fut suivi d'une terrible toux. J'étais très malade, et gardai le lit environ quatre mois. Mon médecin, à la fin, me dit que j'avais la consomption, et qu'il ne pouvait y remédier. Un de mes voisins m'avisa d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et avant d'en avoir pris un demi-flacon j'étais capable d'aller dehors. Dès que j'eus fini le flacon j'étais bien portant, et le suis depuis lors."

Alonzo P. Daggett, de Smyrna Mills, Maine, écrit : "Il y a six ans j'étais commis-voyageur, et souffrais d'une

Affection des Poumons.

Pendant des mois j'étais incapable de passer une bonne nuit. Je ne pouvais que rarement m'allonger, avais de fréquents étouffements et étais souvent obligé de chercher le grand air pour me soulager. Je fus amené à essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer, lequel m'aida. Son usage continu m'a entièrement guéri, et, je crois, sauvé la vie."

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens. Prix $1 ; six flacons, $6.

Pilules contre-stimulantes de **RASORI.**

Le célèbre remède italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation ; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les coliques, la névralgie, l'insomnie, la malaria, l'asthme, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix : 50c. la Boîte.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans. Seuls agents aux Etats-Unis.

14janv—

Wm. Bogel, Prés ; Thos. Pickles, V.-Prés. W. W. Birchfield Sec.

RUE DU CANAL, 111.

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes-Pharmaciens,

—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited,

RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

21déc—1y

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N. Y.

ARCHITECTS & BUILDERS

Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address MUNN & CO., Patent Solicitors. GENERAL OFFICE : 361 BROADWAY, N. Y.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — **NOUVELLE-ORLEANS.**

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président, EDW. J. BOBET, Vice-Président, JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

M. Abascal,	H. Lavenaisi,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Audiau,	Gust. Pitot,
M. Gally,	J. P. M. Baquié,
E. J. Dessarest,	Chas. B. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

24 fév '91—1 an

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST, 135 rue Gravier, N.-O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, à cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Portes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.

12 août—1 an—dim mer ven

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES,

Bachelier es lettres de l'Université de France, ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, ancien comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 120 Hospital street.

Bureau de la Compagnie du Water Works, 49 et 51 rue Baronne—Nouvelle-Orléans, 1er avril 1891.—A une réunion du Bureau d'Administration de cette Compagnie tenue ce jour, un dividende semi-annuel de ... pour cent par action a été déclaré payable ... avril 1891, aux actionnaires ...

B. L. MACHERICH, Secrétaire.

2 avril—6f

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district.

1er nov90—1 an—mer jeu dim

NATTES !

Maintenant à bon marché et posées sans frais additionnels.

LEOPOLD LEVY,

183 Rue du Canal.

12oct1890—1an—DMeJ

SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

Surplus aux porteurs de polices - - - -	$1,006,098 32
Total de l'actif - - - - - - - - - -	1,068,260 16

Le public est prié de se rappeler que le SUN est une compagnie locale, possédant de grandes ressources et que chaque dollar de son capital est placé en valeurs d'Etat, de ville ou d'autres institutions locales. Ses vastes moyens sont appliqués au développement du commerce de la Nouvelle-Orléans. Tous les profits qu'elle réalise sont investis ici et servent à grossir le capital local. Le SUN n'a ni solliciteurs, ni courtiers ; la Compagnie sollicite directement le patronage de ceux qui désirent favoriser les institutions locales, garder leur argent chez eux, et en même temps s'assurer toutes les garanties nécessaires.

L. M. FINLEY, Vice-Président. JAS. I. DAY, Président. H. CARPENTER, Secrétaire.

24 janv—1m

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

LES MEILLEURS PIANOS.	LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES.	CONDITIONS FACILES.
ACCORDS.	REPARATIONS.

15janv—

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - -	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - -	$1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc. Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans !

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mer ieu

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. B. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. B. Rice, Sec.

1fév 91—1 an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 90—1 an

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD

& CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

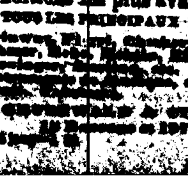

LES PLUS BAS PRIX !

Conditions les plus avantageuses !

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS !!

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 sept—

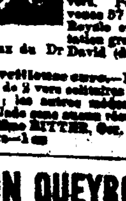

VER SOLITAIRE

Cure absolument garantie.

Traitement : environ 2 heures, sans jeûne ni trouble. Les vers ... grand nombre de malades ... Beaucoup de patients ignorent qu'ils ont des vers. Pour savoir du docteur, venez 37 Esplanade St., coin Royale et Chartres. Consultation gratuite. Les Bombons végétaux du Dr David (de Paris) sont infaillibles.

Merveilleuse cure.—Le Dr David a guéri ma fille de 2 vers solitaires en 60 minutes sans trouble ; les autres médecines l'avaient rendue très malade sans aucun résultat. Mme RITTER, Coi. Canal & Napoléon.

7 mars—1 an

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 e 90—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

ROBINSONS MUSEUM THEATRES

Tasso del Castillo, Jap Magician ; Lizzie James, chants d'habitations ; Del Veche et Landis, artistes en musiques ; Le Castagnas, l'acte d'adresse ; Birnor Petrano, spectacle de tout et courts, LaKey, Human Sledge Hammer ; Stendell, illusionniste. 3 avril—

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

20 fév—

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Ce soir et samedi en matinée, La célèbre Lillian Lewis —Dans— CREDIT LORRAINE.

Mercredi matinée et soir. Bénéfice du Trust Fund de la Orleans Lodge K. of P.)

Matinée—ARTICLE 47

Le soir—As in a Looking-Glass.

30 mars—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Bureau : 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la Vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par bouteille.

DR PEREZ, Office 15 S. Rampart.

16 déc—1 an

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Qu'il soit su que le deuxième jour du mois de février en l'an de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quinzième, devant moi, Martin Voorhies, notaire, dûment commissionné et assermenté, en et pour la dite paroisse, y demeurant, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci-après signés qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations pour des travaux d'amélioration et d'utilité publiques, elles forment et organisent une corporation sous les conditions et articles suivants :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la corporation est ici déclaré être "The Abita Ice Manufacturing Company, Limited".

ARTICLE II.

Le domicile légal de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Son président est l'officier désigné auquel seront servis toutes citations et tous documents d'un caractère légal.

La dite corporation existera possédera le droit de succession, et en jouira, sous son nom d'incorporation, pendant une durée de vingt-cinq ans à partir de la date indiquée, et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie, avoir un sceau et en changer ; pouvoir faire, acheter, vendre ou acquérir, prendre, recevoir, acquérir et transférer, ainsi bien que louer, hypothéquer aussi ces biens de l'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière ; et aussi acquérir, avoir et en servir, telles inventions en lettres patentes, qui peuvent être considérées nécessaires à la conduite de ses affaires.

ARTICLE III.

Les objets et fins de cette corporation et la nature de ses affaires sont ici déclarées être la fabrication de la glace avec des eaux minérales d'Abita ou des environs, en la paroisse St Tammany, en cet Etat, ainsi que la dite corporation la vendre.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cinquante mille dollars représenté par cinq mille actions de dix dollars chacune, payables de la façon et en cours que désignera le Conseil de Direction, soit en argent ou en travail exécuté ou bien comme propriété transférée à la corporation. Tout actionnaire refusant ou négligeant de faire un de ses versements quand avis lui en sera donné, perdra au profit de la corporation son titre à ses actions, après les trente jours qui suivront la notification qu'il recevra du secrétaire.

Cette corporation pourra commencer ses opérations et entrer dans les affaires dès que quinze cents actions de son capital auront été placées, et que cette charte sera été enregistrée et publiée conformément à la loi.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou erreurs de cette corporation pour une somme excédant le reliquat qu'il devra sur ses actions.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation, excepté ce qui est ici limité, seront placés en et exercés par un Conseil de Direction qui se composera de cinq directeurs, chacun desquels ne possédera pas moins de quinze actions du fonds capital. Et aucun directeur ne sera éligible s'il n'a en à lui quinze actions au moins quinze jours avant l'élection. Une majorité du Conseil constituera un quorum pour l'expédition des affaires ; et toute vacance se produisant dans son sein, par une cause quelconque, sera remplie par les directeurs restant. Tout directeur qui s'abstiendra d'assister à trois assemblées consécutives, sans l'assentiment du Conseil, sera considéré comme s'étant démis de sa qualité.

Le Conseil de Direction nommera par une majorité de tout le Conseil, un de ses membres président de la corporation, et un autre vice-président. Il choisira également un secrétaire, un trésorier et tous autres officiers commis et agents qu'il jugera nécessaires, définira leurs devoirs, fixera leurs salaires, et les destituera à sa volonté. Il pourra accorder pour l'expédition des affaires de la corporation, à des commissions de son propre sein, ou à des officiers ou agents, tels pouvoirs qu'il jugera convenable, pourra également nommer des agents en l'Etat ou au dehors aux conditions qu'il désignera. Et le dit Conseil aura plein pouvoir de faire et d'ordonner des règlements pour la gouverne de cette corporation ; et de les altérer et de les amender à son gré.

Le Conseil de Direction est en outre spécialement autorisé à contracter avec et à acheter des propriétaires, aux conditions qu'il jugera convenable, le droit exclusif de fabriquer et de vendre de la glace en l'Etat de la Louisiane avec des eaux minérales, conformément aux lettres patentes données par les Etats-Unis ; aussi d'acquérir de la propriété immobilière, de ... ce qui peut être nécessaire à l'organisation des usines requises pour la fabrication de la dite glace et pour toute autre objets, et à payer ces objets en plein avec des actions de la corporation intégralement payées.

ARTICLE VI.

Les actionnaires ci-après nommés constitueront le Conseil de Direction et conserveront leur mandat jusqu'au premier lundi du mois de décembre 1892, savoir : MM. Louis R. Sassinet, Edouard Roderic, Martin Voorhies, J. Eugène Tourné et Martin Leroy.

Le 1er lundi de novembre 1892 et tous les ans subséquemment, avis pendant quinze jours ayant été donné deux fois par semaine dans deux des journaux quotidiens de la ville, une élection de directeurs aura lieu dans le bureau de la Compagnie, en cette ville, qui serviront l'année suivante. Une pluralité de votes, un vote par action donné par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir suffira pour être un directeur ; et si pour une cause quelconque, la dite élection n'avait pas lieu, la réunion des actionnaires pourra être ajournée à quinze jours plus tard, avis en étant donné dans deux journaux quotidiens ainsi qu'il est pourvu plus haut, jusqu'à ce qu'une élection valide ait lieu. Toutes élections auront lieu par bulletins sous la surveillance de trois actionnaires (non directeurs) nommés par le conseil de direction ; et les directeurs alors élus entreront en fonctions le premier lundi de décembre suivant, ou le plus tôt possible après.

ARTICLE VII.

Cette charte pourra être altérée ou amendée, ou la corporation dissoute, par un vote des deux tiers des actions représentées, à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après trente jours d'avis publié deux fois par semaine dans deux journaux quotidiens de cette ville ; et, en cas d'une liquidation d'affaires, les actionnaires à cette assemblée nommeront comme commissaires trois des leurs dont les devoirs seront de liquider finalement toutes les affaires de la corporation, à telles conditions et de telle façon qu'il sera convenu à l'assemblée par une majorité des actions représentées.

Les stipulations dans cet article ne seront applicables que dans l'éventualité d'une dissolution de l'expiration de la durée de la Charte.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et la date écrits ci-dessus en premier lieu, en la présence de MM. Bernard Stone et Lucien J. Voorhies, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé ce présent document, ensemble avec les personnes et moi, notaire, après l'avoir tout lu.

Témoins :

BERNARD STONE,
LUCIEN J. VOORHIES.

M. VOORHIES, Notaire.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "ABITA ICE MANUFACTURING CO, LIMITED" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 464, folio 122.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1891.

[Sceau] Signé : GEO. GUINAULT, R. M.

Je, soussigné, notaire, certifie que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'acte original ... en mon bureau, ... par ... jour de février ...

... M. VOORHIES ...

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie	$147,856 77	
Sur risques maritimes	2,169 48	
Sur risques de rivières	7,047 96	
Total des primes	$156,074 14	
Moins,—Primes non acquises	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$113,159 14
Pertes payées :		
Sur risques de feu	56,606 78	
Sur risques maritimes	246 13	
Sur risques de rivières	2,237 57	
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,026 56	
Réassurances et primes remboursées	12,509 31	
		$9,271 38
Profits		$25,887 76

La Compagnie possède de l'actif suivant :	
Propriétés foncières	$232,962 97
Actions de banques, de chemins de fer et autres	30,192 56
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,088 59
Billets recevables	54,102 87
Primes en cours de collection	16,813 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,906 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent comptant	19,062 36
	$434,372 21

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous-serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1890. Signé. JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

P. A. Chaffraix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Alden McLellan,
Deni Comdervielle,	W. H. Rofing,
Henry C. Boucher,	Jayme Magi,
	A. Xiquer

20 juin—1 an

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau : No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 79,660 71	
Années : primes non acquises pour 1889	20,006 67	
		$ 99,667 38
A déduire :		
Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	
		$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 90	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,958 26	
Au fonds de réserve	6,298 11	
		$ 47,180 67
ACTIF.		
Billets d'actions pour capital	$ 1,281 18	
Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques	175,061 62	
Billets à recevoir	1,6 5 48	
Propriétés foncières	18,000 00	
Argent en banque et comptant	41,886 71	
Primes en cours de collection	42,272 15	
Meubles de bureau et accessoires	5,181 98	
		$283,458 01
PASSIF.		
Capital-actions	$150,000 00	
Réservé pour pertes non échues	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 90	
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 61	
		$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BRENNER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891. A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.

OTTO THOMAN, Vice-Président.

R. H. BRENNER, Secrétaire.

Conseil de Direction.

R. H. Marheret,	A. M. ...
Peter Blaise,	I. N. Marks,
...	...